

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / FÉVRIER 2020 - 6 €

N°312



ENTRETIEN

Catherine Carde :

« Tous les oubliés de la fibre optique disposeront du très haut débit d'ici septembre 2020 grâce au satellite Konnect »

PLAN LOUP

Tout sur les modalités du contrat de protection

FONDS EUROPÉENS 2021-2027

Risque d'invisibilité pour les futures conventions interrégionales de massif

DOSSIER

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE FAIT RIMER MONTAGNE ET DIFFÉRENCIATION



À LA UNE : Le Conseil national de la montagne s'est réuni dans le département des Vosges le 10 janvier à l'Espace François Mitterrand de Saint-Dié. En dépit des difficultés de transports liées aux mouvements sociaux, la plupart des membres du Conseil étaient présents et les résultats de cette réunion se sont révélés constructifs puisqu'ils ont permis de donner à la montagne toute sa place dans l'actualité des grandes politiques publiques.

Photo : Anthony Voisin



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org



édito

ANNIE GENEVARD, présidente de l'ANEM, députée du Doubs

« DE L'ÉGALITÉ À LA COHÉSION EN CONTINUITÉ »



ASSEMBLÉE NATIONALE

« Avec la naissance, en ce début d'année, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui prend la suite du Commissariat général à l'égalité des territoires, un de nos sujets de vigilance sera de veiller à ce que la transition de l'un à l'autre s'effectue dans la continuité et évolue dans un sens favorable à la montagne. L'Agence hérite en effet du secrétariat du Conseil national de la montagne (CNM) et doit fonctionner comme une fabrique à projets, l'aménagement du territoire étant au cœur de ses missions. Dans ce contexte, l'annonce d'un programme d'appui consacré à la thématique « Ruralités - Montagne » et la volonté clairement exprimée, lors du CNM du 10 janvier, par la ministre de la Cohésion des territoires, d'y associer les élus, paraissent de bon au-

gure. Il nous revient ainsi d'être au rendez-vous et force de proposition à la fois réaliste et constructive, ce qui constitue l'ADN de l'Association. En premier lieu, ce sont les missions et les moyens des commissariats de massif qui pourraient être encadrés, c'est-à-dire sécurisés, par ce futur programme d'appui, de même que l'affirmation d'une politique de la montagne clairement distincte de celle des ruralités, ces deux domaines n'étant pas exactement superposables. Mais la résolution adoptée par le CNM à Saint-Dié fourmille également de pistes susceptibles d'alimenter le contenu thématique de ce programme, auquel nous espérons bien pouvoir conférer de hautes ambitions et apporter d'utiles contributions. J'ai réaffirmé auprès de la ministre notre disponibilité à faire de la montagne un champ d'application propice à la différenciation que le gouvernement appelle de ses vœux. »

4

TOURISME



NUMÉRIQUE



14

FINANCES

sommaire

12

3 - Actualité : ● Risque d'invisibilité pour les futures conventions interrégionales de massif ● Les réintroductions d'ours ne sont plus au programme ● INRA + IRSTEA = INRAE ● Préserver le patrimoine montagnard en réduisant l'empreinte carbone du ski.

4 - Tourisme : ● La réhabilitation de l'immobilier de loisir fera l'objet d'un colloque au Mountain Planet de Grenoble ● La 24^e biennale des professionnels de la montagne se tiendra à Grenoble du 22 au 24 avril.

5 - Entretien : Catherine Carde : « Tous les oubliés de la fibre optique disposeront du très haut débit d'ici septembre 2020 grâce au satellite Konnect ».

6 - L'actualité des massifs

7 - Dossier : Le Conseil national de la montagne fait rimer montagne et différenciation.

12 - Numérique : ● New Deal : Les deux dernières listes du dispositif de couverture ciblée révélées pour 2019 ● La liste des communes de montagne destinées à être au moins partiellement couvertes par les 128 et 74 nouveaux sites mobiles ● Une occasion manquée d'abonder le plan France très haut débit ● Publication des premiers arrêtés 4G fixe.

13 - Agriculture : Récapitulatif du contenu d'un contrat de protection de l'environnement dans les espaces ruraux.

14 - Finances publiques : ● Comment se prémunir contre les risques d'escroquerie ● Quels réflexes pour les élus ?

15 - Vie de l'ANEM : ● Les sections remplacent les responsables départementaux ● Un début d'année très dense pour le Comité directeur ● L'offre de formation se poursuit en 2020 ● Les vœux de l'Association.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris Tél. : 01 45 22 15 13

Directeur de la publication et directeur de la rédaction

Pierre Bretel

Rédaction

Hervé Benoît
François Bonneville
Dorothee Collet
Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation

Patrick Maître (GMES)

Communication

Jérôme Diawara

Photos

Droits réservés sauf crédits

Impression

L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris

N° de commission paritaire

021G84199

ISSN

0296-7987

Abonnement

55 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.

Dépôt légal :

février 2020



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Risque d'invisibilité pour les futures conventions interrégionales de massif

Alors que le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ne devrait pas être arrêté avant la fin de l'année, l'instance de concertation pour la préparation de l'accord de partenariat table sur un recul général des financements européens pour la prochaine période de programmation et semble avoir déjà validé la dissolution des conventions interrégionales de massif dans les contrats de plan.

Les fonds européens et les contrats de plan État-régions s'interpénètrent. La plupart des projets inscrits dans ces derniers prennent en effet la forme de programmes opérationnels européens associant des financements publics convergents qui proviennent de la Commission européenne, de l'État et des collectivités territoriales. Il en va de même pour les conventions interrégionales de massif (CIM).

En raison des financements d'origine communautaire, la réglementation européenne impose aux autorités de gestion (aujourd'hui les régions) des procédures de contrôle très rigoureuses et lourdes, quel que soit le montant total du programme en cause. Ce dispositif comprend, en premier lieu, un contrôle du service qui se pratique à la fois sur pièces (ce qui exige pour la moindre opération comptable une vérification sur la base de ses justificatifs, de son traitement informatique mais aussi de sa conformité à la législation locale), ainsi qu'un contrôle sur place permettant de s'assurer de l'utilisation effective des fonds et à bon escient. Cette démarche s'applique au moment du versement de chaque acompte, tranche ou solde. En outre, ce type de contrôle se double d'un contrôle interne faisant intervenir un second vérificateur.

Ainsi, il est facile de comprendre que ce contrôle devient dissuasif pour des programmes dont le montant financier est relativement modeste, comme c'est généralement le cas des conventions interrégionales de massif.

C'est pourquoi, partageant ce constat, État et régions se disent déterminés à ne plus faire des CIM des programmes isolés... tout en en maintenant le principe. Dans la prochaine génération de contrats de plan, leur contenu devrait soit être réparti entre les régions impliquées et faire l'objet de subdivisions spéciales au sein de leur contrat de plan, soit rattaché au contrat de plan de l'une des régions identifiée d'un commun accord comme étant chef de file.

INRA + IRSTEA = INRAE

Depuis le 1^{er} janvier, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ont fusionné pour devenir l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (INRAE).

C'est l'aboutissement d'un processus de fusion engagé en février 2018 par les ministères de la Recherche et de l'Agriculture, et d'une étroite collaboration avec les différentes communautés de travail des deux instituts pendant près de deux ans. Le nouvel établissement public à caractère scientifique et technologique va fédérer 12 000 collaborateurs (dont 2 000 de l'IRSTEA), répartis entre 200 unités de recherche et une quarantaine d'unités expérimentales regroupées dans quatorze

départements scientifiques, eux-mêmes implantés sur dix-huit centres de recherche. Philippe Mauguin, qui assurait depuis 2014 la présidence de l'INRA reste directeur de la nouvelle structure.

Doté de plus d'un milliard d'euros, cela en fait l'organisme de recherche le plus important au monde dans le domaine de l'agronomie et du machinisme agricole, domaine qui recouvre la connaissance de phénomènes physiques tels que les inondations et les avalanches.

Une des innovations dans l'organisation du nouvel établissement est de disposer d'une direction générale déléguée à l'expertise et à l'appui aux politiques publiques.



Les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture, encadrés par Philippe Mauguin, ancien président de l'INRA, et Marc Michel, ancien président de l'IRSTEA, dévoilant la plaque du nouvel Institut.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE MONTAGNARD EN RÉDUISANT L'EMPREINTE CARBONE DU SKI

D'ici 2050, les effets négatifs du réchauffement climatique sur l'activité touristique d'hiver devraient, selon Domaines skiables de France (DSF), rester limités en raison des investissements importants déjà réalisés en matière de neige de culture et de gestion de la ressource en eau par les gestionnaires des domaines skiables. Mais les prévisions à partir de 2 100 font clairement état d'un scénario menaçant si l'augmentation des températures n'est pas contenue sous les 3 degrés.

Afin de réduire l'empreinte carbone du ski et de préserver le patrimoine naturel montagnard, des actions concrètes et déterminées devront être conduites conjointement par les collectivités locales, les hébergeurs, les industriels d'in-

frastructures et de véhicules techniques.

Dans cette perspective, DSF a lancé en novembre un appel à destination de tous les acteurs de la montagne pour créer un dispositif de mutualisation des financements, au service de l'identification de solutions concrètes autour de la réduction des gaz à effet de serre, de la ressource en eau, de la biodiversité et des déchets.

Ce dispositif sera présenté en avril à Grenoble dans le cadre du Mountain Planet, la grande manifestation internationale de l'aménagement de la montagne, présidée conjointement par DSF et l'ANEM.



La mobilisation engagée vise à éviter que le réchauffement en 2100 passe les 3 degrés.

LES RÉINTRODUCTIONS D'OURS NE SONT PLUS AU PROGRAMME

En marge d'un déplacement à Pau (Pyrénées-Atlantiques), le 14 janvier, pour la présentation du contrat de transition écologique de la communauté d'agglomération, le président de la République Emmanuel Macron a fait trois annonces concernant le plan ours qui ne sont pas passées inaperçues.

Recevant les présidents des chambres d'agriculture de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de son programme, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé l'arrêt des réintroductions d'ours, le repérage des ours à problème et la participation des élus locaux à la concertation.

Répondant à une demande forte des élus, rappelée énergiquement en octobre dernier à Saint-Jean-Pied-de-Port à l'occasion du 35^e Congrès de l'ANEM, la décision présidentielle d'arrêter les réintroductions devrait être actée par écrit d'ici la mi-mars au plus tard. Même s'il ne s'agit

que d'une confirmation puisque la feuille de route adressée le 6 juin 2019 au préfet coordonnateur du plan ours l'évoquait déjà, cela confirme désormais de façon certaine une inflexion majeure du plan d'actions ours 2018-2028 qui prévoyait une dizaine de réintroductions. Selon la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, il s'agit de « se donner le temps de voir comment évoluent à la fois la population d'ours et la situation des éleveurs ».

La même logique de reconsidération vaut aussi pour l'annonce d'un nouveau traitement des ours à problème, en

principe déjà encadré par le plan d'actions. Le dispositif de suivi et de mise à l'écart existant pourrait de ce fait faire l'objet de modifications pour être plus énergique et opérationnel.

D'où l'intérêt de la troisième annonce présidentielle de reprendre la concertation selon une approche renouvelée où la parole des élus serait mieux entendue. Les contours précis du format de cette concertation nouvelle ne semblent pas encore définitivement arrêtés alors que la première réunion de cette instance nouvelle devrait se tenir à Toulouse courant mars.



La réhabilitation de l'immobilier de loisir fera l'objet d'un colloque au Mountain Planet de Grenoble

Sous l'intitulé « Les nouvelles clés de l'immobilier de loisir en montagne », le colloque organisé par l'ANEM dans le cadre du Salon Mountain Planet de Grenoble se déroulera le jeudi 23 avril en suivant deux axes privilégiés : les données de l'amélioration du parc d'hébergement et la dynamique des nouvelles coopérations entre acteurs du tourisme.

Alors qu'il est moins centré sur le ski que par le passé et qu'il doit répondre aux défis du changement climatique, tout en s'ouvrant à l'international, le tourisme se transforme en montagne comme ailleurs.

Ces évolutions sont portées par l'ensemble des acteurs du secteur, qu'il s'agisse des collectivités ou des opérateurs de l'économie locale. Elles s'accompagnent également de l'apparition de nouveaux outils de gestion qui permettent de mieux connaître la capacité d'hébergement des communes, d'analyser plus finement le comportement des touristes et de recueillir de manière plus précise leurs attentes.

Ainsi, entre 2015 et 2018, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et Atout France ont développé une méthode, CONITIFF⁽¹⁾, dans le cadre d'une expérimentation portant sur treize stations, dont dix de montagne. Celle-ci vise à caractériser l'offre d'hébergement, notamment la mise à disposition *via* Internet d'une base de connaissance du parc immobilier de loisir sur les stations de montagne. Cette méthode, qui pourrait aisément être étendue à l'ensemble des communes tou-

ristiques, a permis d'améliorer l'inventaire du patrimoine immobilier et elle a parfois mis en lumière d'importants écarts entre les estimations des gestionnaires et la réalité.

Si avec Internet les applications de « villes intelligentes » fleurissent un peu partout en France et donnent aux habitants un certain nombre d'informations, des stations s'approprient le concept pour le décliner et le développer en faveur du tourisme de montagne à l'instar de Montgenèvre, première station de ski équipée d'une application « smart-mountain ». Celle-ci a permis de décloisonner certaines parties du territoire comme le camping jusque-là moins mis en avant que le centre-ville. Le défi est double : satisfaire la population permanente et saisonnière et récupérer des données pour faire évoluer l'offre de services.

Quant aux opérateurs du tourisme, ils mènent des études sur les attentes des clients. Leurs travaux ont permis de mieux comprendre l'évolution des comportements comme la diminution du temps passé à skier dans une « journée type », les attentes en matière d'équipements dans les logements, ou encore les besoins en termes de surfaces et de confort.

Élus de l'ANEM et élus en charge de stations, responsables d'office de tourisme ou ingénieurs touristiques interviendront au cours de cette demi-journée pour rendre compte de leurs travaux ou témoigner de leurs expériences. Ils se prêteront également au jeu des questions avec le public. Le programme détaillé du colloque sera publié dans notre prochain numéro et sera également mis en ligne sur le site www.mountain-planet.com à partir duquel il sera possible de s'inscrire directement (en s'identifiant préalablement comme visiteur).

(1) Connaissance de l'immobilier touristique à partir des informations foncières et fiscales.

LA 24^e BIENNALE DES PROFESSIONNELLS DE LA MONTAGNE SE TIENDRA À GRENOBLE DU 22 AU 24 AVRIL



Le parc événementiel de Grenoble Alpeexpo héberge le Salon mondial de l'aménagement et de l'industrie de la montagne depuis sa création en 1974. L'ANEM en assure la coprésidence aux côtés de Domaines skiables de France (DSF). Rebaptisé Mountain Planet depuis 2014, ce salon biennal se tient en alternance avec l'Interalpin d'Innsbruck, son équivalent autrichien. Il s'agit du plus grand rassemblement international des professionnels du monde de la montagne, des leaders mondiaux aux start-up en passant par les PME et les organismes professionnels.

Cet événement, dont le programme comprend master class et colloques, permet aux professionnels de la filière de dévoiler innovations et dernières tendances ou technologies au service d'un aménagement durable de la montagne aussi bien pour la saison d'été que celle d'hiver. Pour la première fois le salon publiera cette année un « innovation book ». Drainant un public croissant de plus de 18 000 professionnels en provenance de 60 pays, Mountain Planet 2020 proposera à ses visiteurs les stands de plus de 900 exposants issus de 25 nationalités différentes répartis sur 50 000 m².

Un rendez-vous montagnard incontournable.

Catherine Carde

« Tous les oubliés de la fibre optique disposeront du très haut débit d'ici septembre 2020 grâce au satellite Konnect »

Catherine Carde, directrice générale Broadband Europe chez Eutelsat.

Seule solution pour rendre possible la connectivité en tout point du territoire et sans délai de raccordement, le satellite bénéficiera naturellement et prioritairement, en France, aux zones rurales et aux zones de montagne qui n'auront pas accès avant plusieurs années au très haut débit par la fibre.

PLM : Pourquoi l'entreprise Eutelsat a-t-elle choisi d'investir dans Konnect ?

Catherine Carde : Depuis de nombreuses années, Eutelsat a fait de la lutte contre la fracture numérique une priorité majeure de son développement : d'une part, en investissant dans des satellites toujours plus capacitaires et plus flexibles et, d'autre part, en innovant constamment pour proposer des services à l'utilisateur final comparables à ceux des réseaux de télécommunications terrestres, notamment la fibre.

Les habitants de montagne ne doivent plus être exclus des possibilités offertes par le très haut débit. Aucune zone de notre territoire ne doit être condamnée à bénéficier d'un Internet au rabais. C'est pourquoi, le secteur spatial dans son ensemble a contribué à faire de la solution satellitaire le bras armé de la lutte contre la fracture numérique. Sans la technologie satellitaire, l'accès au très haut débit universel restera un simple concept, une incantation, pendant de très longues années encore.

PLM : Que dites-vous à ceux qui hésitent encore à se tourner vers cette technologie ?

C.C. : Aujourd'hui, notre mission est de proposer un service équivalent à la fibre en termes de débit et de prix. LANEM l'a souvent dit à juste titre : peu importe le support pourvu qu'on ait le même service. C'est cette mission d'apporter le très haut débit à 100 % des habitants et des entreprises où qu'ils soient situés sur le territoire que s'est donnée Eutelsat en investissant massivement dans la nouvelle génération de satellites : avec Konnect qui vient d'être lancé, puis avec Konnect VHTS qui sera lancé dans un peu moins de deux ans.



« Notre mission est de proposer un service équivalent à la fibre en termes de débit et de prix. »



Le 16 janvier dernier à 18 h 05 (22 h 05 en métropole), le satellite Konnect s'est élancé du centre spatial de Kourou en Guyane française, à bord d'une fusée Ariane 5, pour un long voyage dans l'espace. Fabriqué par Thales Alenia Space à Cannes, Konnect desservira dans quelques mois, à grande échelle, le marché de l'Internet haut débit en Europe de l'Ouest et en Afrique.

PLM : Quelles seront les offres distribuées par Konnect et quand pourra-t-on en profiter ?

C.C. : Les offres très haut débit distribuées grâce au satellite Konnect seront disponibles dès que le satellite aura atteint sa position finale – d'ici six mois environ. Les abonnements Internet seront illimités et les prix semblables à ceux pratiqués par les opérateurs sur le FttH, soit une quarantaine d'euros par mois. Enfin, des offres à forte valeur ajoutée dédiées aux entreprises (débits garantis, temps de rétablissement rapides) seront proposées partout sur les territoires avec des débits pouvant aller jusqu'à 100 Mbit/s. Ces offres répondront prioritairement aux besoins des TPE/PME, très nombreuses en zone de montagne, avec des abonnements n'excédant pas les cent euros par mois.

PLM : Si les abonnements sont au même prix que les réseaux couverts par la fibre, qu'en sera-t-il de l'équipement ?

C.C. : Sur cette question, il y a deux bonnes nouvelles pour l'utilisateur. Tout d'abord, l'État a lancé en mars dernier le guichet de « cohésion numérique ». Celui-ci vise à réduire les coûts correspondant à l'achat du kit satellitaire (modem, antenne) et à son installation à domicile par une aide de cent cinquante euros par foyer. Ainsi, aujourd'hui, tous les distributeurs d'Eutelsat en France proposent des offres d'accès à Internet sans engagement de durée et incluant gratuitement la location et l'installation du kit satellite. L'autre bonne nouvelle, c'est que dans le cadre de notre partenariat avec le constructeur américain Hughes signé en mai dernier et grâce à l'amélioration continue des systèmes de réception satellitaire, le prix des kits va fortement baisser. S'équiper des toutes dernières technologies de pointe pour bénéficier du meilleur de l'Internet par satellite ne représentera plus un frein financier pour les utilisateurs.



JURA

Pic'point : un jeu made in Jura

Une habitante de Bourg-de-Sirod a créé il y a près de cinq ans un jeu de cartes intéressant la sécurité routière. Magali Gresset, formatrice de moniteurs d'auto-école, a utilisé ses connaissances et son expérience afin de créer un jeu de société permettant aux plus jeunes, mais aussi aux plus expérimentés, de s'amuser tout en prenant conscience des enjeux liés à la sécurité routière. La première règle du jeu a d'ailleurs vu le jour au cours d'un stage de récupération de points ! Similaire au jeu des Mille bornes ou à UNO, le Pic'Point est un jeu de cartes qui se joue sans poser de questions sur le code mais dont le principe est de se défausser pour garder le plus de points de permis (et donc

éviter de commettre des infractions ou éviter de se faire verbaliser). Pas facile, comme sur la route !

Magali Gresset précise que « la sécurité routière touche tous les réseaux et les montagnards sont moins sensibles que les touristes aux dangers sur les routes de montagne. Du coup, l'usage du téléphone, la conduite sous l'influence de l'alcool ou la vitesse plus élevée sont davantage le fait des autochtones qui connaissent si bien leurs routes de montagne ! »

Toujours selon l'auteure, « l'accidentologie est plus élevée chez nos montagnards qui utilisent "leurs" routes ! (62 % des morts de la route ont eu leur accident à moins de 15 kilomètres de chez eux). Pourtant, ce sont les touristes que nous critiquons et qui nous frustrant. Logique puisqu'ils perçoivent plus rapidement le risque que nous ». Plus d'infos : www.piquepoints.fr/

PYRÉNÉES

Reconversion de la station de ski du Puigmal

Fermée en 2013 pour des questions financières, la station du Puigmal (Pyrénées-Orientales) a trouvé un nouveau souffle depuis cet hiver en diversifiant son offre touristique. Grâce à la détermination et à la mobilisation des élus de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne, la station a rouvert le 21 décembre 2019 avec la pratique du ski de randonnée et du trail en hiver, du VTT et de la marche nordique pendant le reste de l'année. Ce projet innovant a été porté par le Groupe Rossignol et s'inscrit dans la démarche lancée par le département des Pyrénées-Orientales qui finance des investissements structurants pour des stations de montagne « 4 saisons ». Le département a

accompagné cette reconversion basée sur un modèle durable pour satisfaire tous les amoureux des sports de pleine nature.

Plus d'infos : www.pyrenees-cerdagne.com/la-neige/puigmal-pyrenees-cerdagne



VOSGES

Une association pour sauver les chalots

Le chalot est une dépendance un peu éloignée de l'habitation principale prévue pour la préserver d'un éventuel incendie. C'est un petit grenier couvert de « laves » en grès dans lequel les paysans mettaient à l'abri des provisions pour l'hiver et des semences pour le printemps suivant. Situés dans le secteur des Vosges haut-saônoises, en lisière de la Lorraine et de la Franche-Comté, les chalots constituent un élément fort du patrimoine bâti et des paysages locaux. Le plus ancien actuellement répertorié date de 1618. L'association le Pays du chalot, fondée en 1994,



en a recensé pas moins de 320 sur les trois vallées de la Combeauté, de l'Augronne et du Breuchin. Son objectif est de sensibiliser leurs propriétaires à leur entretien et à leur restauration en prodiguant des conseils et des informations sur d'éventuelles possibilités de financement. Un circuit touristique de 120 km, La route des chalots, a même été mis au point dans le cadre d'un programme européen LEADER pour faire découvrir ce patrimoine original en l'associant aux autres ressources du territoire.

Plus d'infos : www.routedeschalots.fr

CORSE



Quatre nouveaux composteurs partagés en Alta Rocca

Depuis le 19 décembre 2019, Levie, Serra-di-Scopamena, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio et Olmiccia, membres de la communauté de communes de l'Alta Rocca, sont désormais équipés de composteurs partagés. Avec Quenza depuis mai 2019, le nombre de composteurs partagés en Alta Rocca est désormais de cinq. L'objectif de la communauté de communes est d'encourager la réduction des déchets, notamment des ordures ménagères résiduelles. À Serra-di-Scopamena, outre l'aspect pédagogique du composteur qui permet de sensibiliser les plus jeunes aux gestes écocitoyens, le composteur partagé a été installé au cœur du futur écoquartier et s'inscrit pleinement dans la démarche d'aménagement et de développement durable engagée par la commune. Dans quelques mois, ce dernier servira dans les espaces verts des villages et sera également proposé en libre-service aux habitants pour leurs plantes et jardins. À l'échelle de la Corse, 25 composteurs partagés ont déjà été installés dans le cadre du plan compostage 2019-2020 mis en œuvre par le Syvade et les intercommunalités avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de l'Office de l'environnement de la Corse.

Plus d'infos : www.alta-rocca.com/alta-rocca-corse/74-359-alta-rocca-4-nouveaux-composteurs-partages-en-alta-rocca.html

MASSIF CENTRAL

Le Grand Site Puy Mary mise sur ses myrtilles

Le dossier du syndicat mixte du Puy Mary (SMPM) élaboré en association avec Auvergne Estive, la chambre d'agriculture du Cantal et le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne figure parmi ceux qui ont été retenus en réponse à l'appel à projets baptisé « Massif central : territoires à agricultures positives » lancé en avril 2019. Construit autour de trois axes thématiques (la lutte contre la déprise agricole, la préservation de la ressource en eau et la création d'une filière de production locale), le projet bénéficiera de 19 050 euros de la part de la Fondation Avril et de 8 000 euros en provenance du ministère

de la Transition écologique et solidaire, 1 600 euros étant autofinancés par le SMPM. Ainsi, dès l'année en cours, une étude agropastorale va être engagée pour identifier les terres en déprise et le foncier mobilisable permettant d'envisager la mise en place d'un système d'estives collectives ou d'estives tournantes. Cinq points d'abreuvement seront également réhabilités (pour atteindre quinze en 2022). Quant au montage d'une filière locale spécifique pour les myrtilles du Puy Mary, il part du constat qu'actuellement aucune n'est exploitée (toutes celles consommées sur place étant importées de Bulgarie ou de Roumanie), et que leur récolte constituerait une source de revenus d'appoint pour les agriculteurs locaux.

Plus d'infos : www.puymary.fr

ALPES

À Albertville, les fèves sont françaises et les galettes pour la bonne cause

Frédéric Laurent, boulanger albertvillois, utilise des fèves « made in montagne » pour la bonne cause. Dans sa boulangerie de la rue Suarez à Albertville, il utilise des fèves françaises et personnalisées à l'effigie d'une association qu'il choisit et à laquelle il reverse une partie de ses recettes. L'an passé, son geste a permis de donner plus de 1 000 euros aux sapeurs-pompiers.

En plus de cela, le boulanger fait travailler une société française basée près de Grenoble. L'entreprise existe depuis 29 ans et fabrique des fèves depuis 20 ans. Ses fèves sont en porcelaine avec une sorte de décalcomanie appliquée avant la cuisson à 800 degrés. Elle emploie huit personnes sans compter la fabrication qui est réalisée par des personnes en insertion professionnelle de juillet à janvier. La société fabrique aujourd'hui des fèves pour toute la France.

Plus d'infos : www.lemessager.fr/3535/article/2020-01-06/albertville-dans-sa-galette-frederic-laurent-met-des-feves-francaises-l-effigie/





LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE FAIT RIMER MONTAGNE ET DIFFERENCIATION

Annoncé initialement pour le 22 novembre 2019, le Conseil national de la montagne (CNM) s'est finalement tenu le 10 janvier 2020 à Saint-Dié-des-Vosges sous la présidence conjointe de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et du président de la commission permanente du Conseil, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud. En dépit des difficultés de transports liées aux mouvements sociaux, la plupart des membres étaient au rendez-vous et ne sont pas venus en vain. Au fur et à mesure de l'évocation des dossiers d'actualité inscrits à l'ordre du jour, de nombreuses interventions ont permis un échange direct et nourri avec la ministre qui leur a accordé une écoute particulièrement attentive. On peut donc parler d'un CNM constructif qui a donné toute sa place à la montagne dans l'actualité des grandes politiques publiques.



Aurélien Vozin

Un moment d'échanges nourris et constructifs

Particulièrement vivante et conviviale, la réunion du Conseil national de la montagne s'est avérée productive et devrait trouver une traduction dans le courant du semestre à venir.

Cette réunion du CNM à Saint-Dié-des-Vosges était la première présidée par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. La précédente s'était tenue le 12 octobre 2018 à Saint-Ours-les-Roches (Puy-de-Dôme) sous la présidence de Sébastien Lecornu (délégué par son prédécesseur, Jacques Mézard). Il s'agissait alors aussi de la réunion d'installation du Conseil dans la configuration nouvelle voulue par l'Acte II de la loi montagne. La loi du 28 décembre 2016 dispose que le CNM se réunit au moins une fois par an, que le président de la commission permanente en est le vice-président et que ses membres sont nommés pour six ans selon une procédure formellement plus rapide qu'auparavant afin de procéder aux

éventuels remplacements en cours de mandat.

Les sujets abordés ont été aussi nombreux que variés, tels que la présentation des objectifs pour l'année à venir de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) dont la France exerce la présidence en 2020 (à compter du 4 février), les dernières mesures législatives en matière budgétaire, l'état d'avancement des travaux menés par la commission permanente et ses groupes de travail, sans oublier la réforme du régime des retraites qui s'est invitée dans le débat.

Deux sujets ont néanmoins focalisé l'attention des participants en raison de leur actualité et des enjeux qu'ils recouvrent, à savoir la mise en place de la nouvelle Agence nationale de la cohésion des terri-

Repères

- Souvent qualifié de Parlement de la montagne, le Conseil national de la montagne, institué par la loi montagne du 9 janvier 1985, est l'instance de concertation qui participe, par ses débats, ses travaux et ses avis aux orientations et au pilotage de la politique nationale de la montagne.
- Son fonctionnement et sa composition sont fixés par le décret n° 2017-754 du 3 mai 2017. Ses membres sont nommés pour six ans par un arrêté en date du 2 novembre 2018.
- Les 80 membres du CNM se répartissent en trois collèges : élus, socioprofessionnels et associations.
- Sa commission permanente compte 23 membres. Elle est présidée par un élu qui est aussi, de droit, vice-président du Conseil.

toires (ANCT) qui, depuis le 1^{er} janvier, succède au Commissariat général à la cohésion des territoires (CGET), et la préparation du projet de loi décentralisation, différenciation, déconcentration, dit « 3 D ». Chacun de ces dossiers devrait ouvrir, dans les mois qui viennent, de nouvelles pistes de travail avec le gouvernement pour tenir compte de la spécificité montagne (voir page 9).

Sans véritable surprise, ce sont les thématiques suivies par les groupes de travail de la commission permanente (agriculture et forêt, travailleurs saisonniers, mobilités, accès aux services, coopération transfrontalière) qui ont été l'objet de la plupart des échanges et qui ont alimenté le contenu de la motion finale adoptée par le Conseil.



Un bilan d'activité copieux pour la commission permanente

Le président de la commission permanente, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, a présenté le rapport d'activité depuis ses deux réunions du 10 janvier 2019 à Vallouise (Hautes-Alpes) et du 17 mai à La Loge des Gardes (Allier), ainsi que les travaux des groupes thématiques. Ces comptes rendus ont fourni l'essentiel de la matière de la résolution ensuite adoptée par le Conseil.

La commission permanente du 10 janvier 2019 avait créé cinq groupes thématiques consacrés respectivement à l'emploi, l'agriculture et la forêt, la coopération européenne et transfrontalière, les mobilités et l'accès aux services. Tous se sont réunis au moins une fois pour déterminer leur programme de travail, puis entre deux et cinq fois en associant aux membres du CNM des experts extérieurs, en particulier les administrations compétentes.

Le groupe « Développement économique, emploi et saisonniers » s'est en priorité focalisé sur les problèmes de logement des travailleurs saisonniers en se fixant comme objectif d'aider les communes à conclure des conventions avec l'État en ce domaine avant l'échéance prévue du 31 décembre 2019. Pour ce faire, il a mis au point un questionnaire destiné aux employeurs afin d'évaluer les besoins ainsi qu'un modèle de convention type, en s'inspirant de modèles déjà existants. Le groupe s'est ensuite intéressé aux caisses pivots pour constater qu'elles ne bénéficient à l'heure actuelle qu'aux pluriactifs exerçant simultanément plusieurs activités et non aux saisonniers exerçant successivement dans l'année plusieurs activités relevant de régimes distincts. Il doit poursuivre ses travaux en vue de proposer des solutions à cette situation injuste.

Tout en ciblant de nombreuses thématiques à traiter (qualité et PAC notamment), le groupe « Activités agricoles, pastoralisme, forêts et paysages » s'est pour sa part concentré sur deux problématiques qui lui ont paru particulièrement urgentes, à savoir l'amélioration du régime professionnel des bergers et les relations entre secteurs agricoles et forestiers. S'agissant de la première, le groupe a entrepris d'identifier les difficultés réglementaires en matière de temps de travail et de conditions de logement avec l'objectif de déterminer de possibles marges d'évolution. Quant à la seconde – la mise à plat du cadre juridique des défrichements et l'obligation de compenser appliquée depuis 2014 –, elle a ré-

vélé un dispositif touffu et complexe (quatre codes sectoriels sont impliqués) dont le caractère mécanique joue un rôle réducteur et contre-productif pour les démarches intégrées respectueuses de l'environnement.

Le groupe consacré à la coopération européenne et transfrontalière a fait le constat que les forts déséquilibres de part et d'autre des frontières, engendrant des transferts de richesse importants entre zones de résidence et zones d'emploi, restent insuffisamment compensés par les systèmes bilatéraux de rétrocession fiscale (quand ils existent), soulignant ainsi l'importance du projet de règlement ECBM (European Cross Boarder Mechanism) qui doit harmoniser ces mécanismes éparés.

Le groupe de travail sur les mobilités a suivi avec pugnacité la publication du décret sur l'équipement hivernal des véhicules dont le CNM avait approuvé le projet sans réserve dès octobre 2018... et toujours en attente de signature et de publication. Joël Giraud a fait part à la ministre de l'incompréhension

des membres du Conseil face à ce constat. Enfin, le groupe sur l'accès aux services qui ne s'est réuni qu'une fois n'a pour l'instant pas encore identifié d'angle spécifiquement montagne à la problématique des maisons France services. Par ailleurs, Joël Giraud a fait état de la mise en place, en février 2019, d'un comité straté-

gique sur le tourisme co-piloté avec le secrétaire d'État au tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, qui s'est saisi de deux chantiers : l'un mené avec les commissariats de massif sur la diversification et la désaisonnalisation de l'activité, l'autre avec France tourisme sur la modernisation du parc immobilier des stations. De même, il a signalé l'organisation d'une réunion dédiée à la fiscalité en septembre afin d'examiner deux nouveaux dispositifs introduits par la loi de finances pour 2019 (le mécanisme de majoration de la dotation globale de fonctionnement pour les communes en site Natura 2000 et le calcul de la variation de la dotation forfaitaire des communes).

« Chacun des cinq groupes s'est réuni au moins une fois. La plupart entre deux et cinq fois. »



DAVID VALENCE : « N'oubliez pas les villes moyennes de montagne »

Le maire de Saint-Dié-des-Vosges, en accueillant le CNM dans sa commune, ne s'est pas contenté de présenter les atouts remarquables de sa ville de 20 000 habitants connue, entre autres, pour son festival international de géographie, son industrie textile de qualité et sa reconstruction après-guerre par Le Corbusier. Il a également fait part à la ministre du risque que des villes moyennes comme la sienne, indispensables à la vie des territoires, restent oubliées, notamment en matière de sécurité, entre des programmes d'appui tels que Cœur de ville ou Ruralités et montagne. Il a donné l'exemple des effectifs structurellement insuffisants du commissariat de Saint-Dié et formulé l'espoir que l'État engagera les moyens nécessaires pour assurer des services publics régalien à la hauteur des besoins.

L'AGRICULTURE DE MONTAGNE EN DANGER

Plusieurs interventions marquantes, notamment celles de Sylvain Mathieu, vice-président du conseil régional de Bourgogne-France-Comté, du sénateur Daniel Grémillet et du président des maires du département des Vosges, Dominique Peduzzi, ont porté sur la menace réelle ressentie actuellement pour le maintien de l'activité agricole en montagne à moyen voire à court terme. En effet, les uns comme les autres ont affirmé que les incertitudes croissantes tenant à la relève des générations, à la maîtrise des terres agricoles au regard notamment de la progression de la forêt et de l'enfrichement, aux perspectives de baisse des montants d'aides agricoles mobilisables, contribuent à une démobilitation qui pourrait bien conduire à une nouvelle vague d'abandon des espaces agro-sylvo-pastoraux de montagne.



Annie Genevard



ANNIE GENEVARD

« Les élus sont toujours disponibles pour contribuer aux réflexions intéressantes sur la montagne »

S'exprimant en début de réunion, la présidente de l'ANEM, Annie Genevard, a exposé les priorités portées au nom des élus de la montagne sur les principaux chantiers à venir impliquant la politique de la montagne.

Se félicitant en premier lieu de l'écoute accordée à l'ANEM par les différents interlocuteurs gouvernementaux, notamment lors de la mission de préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) mais aussi durant la discussion du projet de loi en portant création, Annie Genevard a rappelé que cette écoute se retrouve dans le décret relatif à la composition du conseil d'administration de l'ANCT qui attribue un siège à l'ANEM. Elle a assuré que les élus ont le souci de s'assurer que l'Agence contribue à la poursuite et surtout au développement attendu de la politique de la montagne, non seulement au niveau national mais également au niveau de l'Union européenne, d'une part, et au niveau des massifs, d'autre part. Dans cette perspective elle a exprimé le souhait que les élus soient associés à l'élaboration du pro-

gramme d'appui « Ruralités – Montagne » dont l'Agence doit se doter.

Elle a ensuite évoqué le projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation, déconcentration) en exprimant le souhait que celui-ci ouvre quelques perspectives en faveur d'une plus grande liberté pour les initiatives et la mobilisation des énergies sur les territoires de montagne, non sans avoir d'abord regretté que perdure, trois ans après l'adoption de l'Acte II de la loi montagne, la difficulté de faire entendre et de mettre en œuvre concrètement le droit à la différence reconnu

« Les élus de la montagne se sont intéressés aux perspectives de la différenciation, les territoires de montagne ayant à leur actif un certain nombre de précédents majeurs. »

par la loi aux territoires de montagne. Elle a particulièrement souligné l'intérêt des élus de la montagne pour la différenciation en faisant valoir que les territoires de montagne ont à leur actif un certain nombre de précédents majeurs tels que l'aide à l'installation des jeunes en agriculture.

Surtout, elle a souligné que la différenciation, en tant que construction d'une réponse adaptée à une réalité locale, départementale, régionale ou à l'échelle d'un massif, se présente comme la solution « idéale » pour surmonter et résoudre les difficultés multiples et insolubles que génère la surcharge des normes de tout ordre. Elle a également déclaré que les élus de la montagne sont disposés à prendre toute leur part dans l'élaboration du projet de loi dont la ministre a annoncé la présentation en conseil des ministres « dans le courant du semestre ».

La présidente a enfin consacré la dernière partie de son intervention à l'importance de l'Europe dans des décisions actuellement attendues et déterminantes pour l'avenir des territoires montagnards, à commencer par le cadre financier pluriannuel de l'Union qui ne devrait être arrêté que fin 2020. Elle a appelé à mettre ce différé à profit pour demander des perspectives financières plus ambitieuses, de même qu'elle a souligné l'importance de l'adoption du projet de règlement EBCM (European Cross Border Mechanism). Ces deux points figurent d'ailleurs dans la résolution finale du CNM.



Les annonces de Jacqueline Gourault

Se prêtant volontiers au jeu des questions des membres du Conseil sur des sujets on ne peut plus variés, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a apporté un certain nombre de précisions et procédé à quelques annonces.

À l'appui d'une écoute particulièrement attentive, la ministre a répondu point par point aux questions soulevées, signalant au besoin les sujets dont elle n'est pas la spécialiste mais s'engageant à transmettre les messages à qui de droit. Ce fut le cas notamment de la réforme des retraites, faisant part toutefois de sa conviction que les saisonniers devraient être gagnants avec le futur régime à points. S'agissant du dossier de l'avenir des fonds européens, elle a confirmé qu'il s'agit à la fois d'une priorité majeure et d'une réelle préoccupation pour le gouvernement.

Évoquant les missions de l'ANCT placée sous sa responsabilité, elle a précisé que l'ingénierie proposée par l'Agence aux collectivités territoriales, complémentaire de l'offre existante, visera prioritairement celles qui n'en ont pas les moyens.

Une convention en la matière a été conclue entre l'Agence et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). La ministre a par ailleurs confirmé qu'un programme « Ruralités – Montagne » au sein de l'ANCT sera lancé mi-2020, et annoncé que, dans cette perspective, un comité de pilotage chargé de travailler à la définition de cette nouvelle offre de services sera mis en place prochainement. Elle s'est notamment voulue rassurante en affirmant que, dans ce cadre, elle n'oublierait pas la problématique des villes moyennes de montagne.

Elle a fait preuve de la même volonté de coopération s'agissant de la préparation du projet de loi 3 D après avoir rappelé que ce texte est le projet de tout le gouvernement et que son ministère n'en assure que le pilotage. Tout en rappelant que celui-ci n'a pas vocation première à réformer la fiscalité des territoires, elle a toutefois souligné

qu'il comportait des transferts de compétences qui devront nécessairement être assortis de dispositions financières. Elle a ainsi invité les élus des territoires de montagne à lui faire part « de toute proposition qui permettrait de prendre pleinement en compte dans la loi la spécificité des territoires de montagne, notamment dans les domaines de la transition écologique, du logement et des mobilités afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces territoires ». Le CNM a donc validé la création d'un groupe de travail *ad hoc* chargé de faire de telles propositions.

Ayant entendu le message sur les problèmes forestiers, elle s'est déclarée volontaire pour rencontrer une délégation sur ce dossier.

Jacqueline Gourault a également annoncé, à la demande de son collègue en charge du tourisme,

Jean-Baptiste Lemoine, que le programme de rénovation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique engagé pour dix-huit mois par Atout France auprès de treize stations (dix de montagne, trois du littoral) sera prolongé de six mois et qu'un comité de pilotage associant l'ANEM et l'ANCT sera constitué pour procéder à une évaluation⁽¹⁾.

Avant de clore la réunion, la ministre a salué « l'esprit de coopération entre les acteurs – État, élus, professionnels, société civile – qui participent aux instances de gouvernance des territoires de montagne ». Elle a souligné qu'il s'agit d'un modèle de gouvernance unique en Europe permettant une véritable coconstruction des politiques publiques dans les territoires de montagne.

(1) Lancée en juin 2018, cette expérimentation appelée par la suite « être éventuellement étendue, vise à faire bénéficier les stations sélectionnées de 20 jours d'assistance en ingénierie d'Atout France, soit l'équivalent d'une aide de 20 000 euros chacune.

LE CONTENU DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE

- Associer le CNM à l'élaboration du programme montagne de l'ANCT.
- Pérenniser les contrats de plans interrégionaux (conventions interrégionales de massif).
- Publier sans tarder le décret sur les équipements neige des véhicules.
- Élargir le bénéfice du guichet unique pour les pluriactifs saisonniers aux pluriactifs qui combinent plusieurs activités au cours de l'année.
- Pérenniser le dispositif expérimental échu au 31 décembre 2019 ouvrant l'éligibilité à l'activité partielle des régies directes exploitant des remontées mécaniques.
- Soutenir l'expérimentation dans la région Grand Est d'un préfet coordonnateur des frontières.
- Appuyer l'adoption du règlement communautaire d'harmonisation des modalités d'élaboration des conventions frontalières.
- Revoir en profondeur pour le simplifier le régime des défrichements forestiers et des obligations de compensation qui lui sont assorties.

Retrouvez l'intégralité du texte sur www.anem.org





New Deal

Les deux dernières listes pour 2019 du dispositif de couverture ciblée révélées

Publication de la troisième et de la quatrième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2019.

Le 28 et le 29 décembre 2019 ont été publiés au *Journal officiel* les arrêtés du 23 décembre 2019 définissant la troisième et la quatrième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019.

La troisième liste contient 128 nouveaux sites mobiles à construire et la quatrième liste 74 sites. Ces listes sont le fruit des remontées des équipes projets locales (dépar-

tementales ou interdépartementales) dont le rôle est d'identifier les priorités de couverture des zones non ou mal couvertes de leur territoire.

Suite à la publication des arrêtés, les opérateurs disposent de 24 mois pour couvrir la zone en voix, SMS et Internet 4G, ou de 12 mois si la collectivité met à disposition un emplacement (terrain ou point haut) viabilisé, raccordé au réseau électrique ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires.

LISTE DES COMMUNES DE MONTAGNE DESTINÉES À ÊTRE AU MOINS PARTIELLEMENT COUVERTES PAR LES 128 ET 74 NOUVEAUX SITES MOBILES

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES : 44

Allier : Busset, Arfeuilles. **Cantal** : Ladin-hac, Laurie, Raulhac, Freix-Anglards, Molèdes. **Drôme** : Bellecombe-Tarandol, Rochefourchat, Le Pègue, Gumiane. **Isère** : Rencurel, Viriville, La Salette-Fallavaux, Sarcenas, Corrençon-en-Vercors, Autrans-Méaudre-en-Vercors. **Loire** : Écoche, Chier, Cremeaux, La Gresle, Le Chambon-Feugerolles.

Haute-Loire : Sanssac-l'Église, Fay-sur-Lignon, Champagnac-le-Vieux, Saint-Vert, Lamothe, Azerat, Chavaniac-Lafayette, Sainte-Sigolène, Monlet, Frugières-le-Pin. **Puy-de-Dôme** : Anzat-le-Luguet, Montel-de-Gelat. **Rhône** : Saint-André-la-Côte, Ternand, Larajasse. **Savoie** : Esserts-Blay, Verrens-Arvey, Peisey-Nancroix. **Haute-Sa-**

voie : Le Biot, Le Grand-Bornand, Giez, Lullin.

GRAND EST : 1

Bas-Rhin : Grandfontaine.

NOUVELLE-AQUITAINE : 1

Corrèze : Le Pescher.

OCCITANIE : 16

Ariège : Soueix-Rogalle. **Aude** : Pomy, Soulatge, Miraval-Cabardès. **Aveyron** : Sainte-Eulalie-de-Cernon. **Gard** : Les Plantiers.

Haute-Garonne : Francazal. **Lozère** : Prévencières, Rieutort-de-Randon, Chadenet.

Hautes-Pyrénées : Sost. **Pyrénées-Orientales** : Valmanya, Escaro, Caudiès-de-Fenuouillèdes, La Llagonne. **Tarn** : Nages.

PACA : 4

Hautes-Alpes : Cervières, Villar-d'Arène, Fressinières. **Var** : Baudinard-sur-Verdon.

UNE OCCASION MANQUÉE D'ABONDER LE PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Lors de la mise en place du plan France THD en 2013, visant le déploiement d'un réseau en fibre optique (FTTH) sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus fragiles (rurales, montagnardes et insulaires), l'État s'est engagé à hauteur de 3,3 milliards d'euros pour financer, avec les opérateurs privés et les collectivités locales, le déploiement de la fibre dans les territoires à l'échéance 2022, via le guichet du Fonds national pour la société numérique (FSN) mis en place par l'Agence du numérique. Or, celui-ci avait été suspendu pendant les Appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL).

Rouvert le 15 octobre 2019, il a été alimenté de 140 millions d'euros, portés à 280 millions le 19 décembre 2019. Cependant, ce montant n'étant pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés pour 2025, l'ANEM, avec d'autres associations d'élus, a demandé que ce fonds soit mieux abondé. La loi de finances pour 2020 aurait été une occasion – peut-être historique – de transformer l'essai et, pour un coût marginal au regard des actions déjà financées, de mettre au même niveau tous les Français. Les propositions du Sénat pendant les débats sur le projet de loi de finances pour 2020, à l'initiative de Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, de compléter par 322 millions d'euros de crédits d'engagements ce fonds, ont été rejetées par le gouvernement.

PUBLICATION DES PREMIERS ARRÊTÉS 4G FIXE

Les premiers arrêtés sur la 4G fixe ont été publiés au *Journal officiel* le 28 décembre 2019.

Le premier définit les zones à couvrir par les opérateurs SFR et Orange au titre de l'extension de la couverture 4G fixe⁽¹⁾. Le second définit les zones dans lesquelles les opérateurs sont tenus de fournir un service de 4G fixe⁽²⁾.

L'accord New Deal mobile du 14 janvier 2018 prévoit un volet 4G fixe – c'est-à-dire un boîtier raccordé à une antenne mobile 4G qui permet à un abonné de disposer d'une connexion fixe chez lui pour s'y connecter en Wifi ou pour brancher d'autres équipements afin d'offrir au plus grand nombre une offre de 4G fixe lorsque les débits filaires ne sont pas suffisants et répondre ainsi à l'objectif du bon haut débit pour tous en 2020.

Il est à noter cependant que la publication de ces premiers arrêtés fin décembre 2019 éloigne la réussite de cet objectif puisqu'il faut en moyenne 18 mois pour la construction d'un pylône. De plus, ces arrêtés ne concernent qu'une partie des sites à couvrir. D'autres arrêtés sont attendus.

L'ANEM, qui participe chaque trimestre au comité de concertation France mobile réunissant les associations d'élus, les opérateurs, la Fédération française des télécoms (FFT), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), l'Agence du numérique et la Direction générale des entreprises (DGE), suit de près l'évolution de ce dossier.

(1) www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039682939&categorieLien=id

(2) www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/23/ECOI1931323A/jo/texte/fr

Récapitulatif du contenu d'un contrat de protection de l'environnement dans les espaces ruraux

Un arrêté du 28 novembre 2019 (paru au *JORF* le 4 décembre) organise le nouveau cadre des contrats de protection de l'environnement dans les espaces ruraux. Ceux-ci portent sur les aides à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs, qu'il s'agisse du loup ou de l'ours. On en trouvera dans le tableau analytique ci-joint, le résumé de leur possible contenu.

	LOUP	OURS
Identification des communes	Par le préfet de département (après avis du préfet coordonnateur) sauf cercle 0 (préfet coordonnateur)	Par le préfet coordonnateur
Zonage	<ul style="list-style-type: none"> ● Cercles 1 / 2 / 3 et 0 (infra 1) ● Cercle 0 = foyer de concentration 	Cercles 1 / 2
Maille	Commune ou partie de commune	Commune ou partie de commune
Arrêté zonage pris au plus tard	Le 1 ^{er} juin	Le 1 ^{er} juin
Validité jusqu'au	31 décembre	31 décembre
Cercle 0	Communes du cercle 1 désignées par le préfet coordonnateur	
Cercle 1	Au moins un acte de prédation par an ou sur les deux dernières années (voire trois) + enclaves où se prolongent les unités pastorales déjà couvertes	Présence constatée au moins une fois dans les deux dernières années
Cercle 2	Commune sortantes ou limitrophes du cercle 1 où la survenance du prédateur est possible rendant nécessaires les mesures de prévention	
Cercle 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Autres communes du département ● Communes limitrophes des cercles 1 et 2 	
CPEDER	(Contrat de protection de l'environnement dans les espaces ruraux)	
Durée du contrat	Un an (sauf cinq ans concernant les mesures pour les chiens et les matériels)	
Taille minimale du troupeau	Au choix : <ul style="list-style-type: none"> ● 25 reproducteurs ● 10 en troupeau laitier (option) ● 50 têtes pour cheptel en pension 	
Mesures financées	1. gardiennage ou surveillance renforcée 2. chiens de protection 3. investissements matériels (enclos électrifiés) 4. analyse de vulnérabilité 5. accompagnement technique	
Durée minimale d'activité et mesures mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> ● Cercles 0 et 1 : 30 jours cumulés / toutes ● Cercles 0-1 et 2 : avec moins de 30 jours d'activité en cercle 0-1 / mesure 4 après accord du préfet coordonnateur ou de la DDTM ● Cercles 0 à 3 : 90 jours cumulés avec moins de 30 jours en cercle 0-1 / mesures 2 et 5 	
Mesures obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ● Cercles 0 et 1 : 2 des mesures 1-2-3 ● Cercle 0-1 et 2 : mesure 2 ou 3 	
Mesures non éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Cercle 0-1 et 2 : mesure 1 (si moins de 30 jours d'activité en cercle 0-1) ● Mesure 4 ou 5 prises isolément 	
Plafonds de dépense	Mesure 1 : de 5 000 à 32 000 € Mesure 2 : de 4 000 à 8 000 € et 500 € / chien pour test de comportement Mesure 3 : de 2 000 à 31 500 € Mesure 4 : 5 000 € (en cercle 0-1) Mesure 5 : 2 000 €	
Dépenses hors plafond	Frais de gardiennage au-delà de 90 jours en cercle 0	
Majoration	+25 % dans 3 cas : <ul style="list-style-type: none"> ● plus de 244 jours d'estives (8 mois) ● troupeaux au-delà de 1 500 têtes ● bénéficiaires ayant plusieurs troupeaux 	

Comment se prémunir contre les risques d'escroquerie

Ordonnateurs et comptables publics sont régulièrement confrontés à des cas d'escroquerie. Certaines fraudes ont été déjouées grâce à la vigilance des agents mais d'autres n'ont pu être évitées. Afin de sensibiliser tous les acteurs, la Direction générale des finances publiques a publié un livret et un dépliant de sensibilisation.

Comment reconnaître une escroquerie ? Comment s'en prémunir ? Que faire si l'on s'est fait escroquer ? Les établissements qui en sont victimes subissent de lourds préjudices pouvant s'élever jusqu'à plusieurs millions d'euros. Dans ce contexte, les actions de prévention régulières sont déterminantes.

Les principales fraudes

La « fraude au président » est la fraude par laquelle des escrocs demandent à un agent d'effectuer en urgence un virement important à un tiers pour obéir à un prétendu ordre de la hiérarchie, sous prétexte d'une facture à régler, de provision de contrat, d'une surprise ou autres.

La technique des fraudeurs repose sur le « social engineering » (ingénierie sociale), une méthode qui vise à extirper des informations à des personnes sans qu'elles ne s'en rendent compte. Le contact peut se faire par courriel ou par téléphone, parfois depuis le standard. Après quelques échanges destinés à instaurer la confiance, le fraudeur demande que soit réalisé un virement non planifié, au caractère urgent et confidentiel. Le comptable sollicité s'exécute, après avoir reçu les références du compte étranger à créditer.

Le « changement de RIB », aussi appelé « fraude au fournisseur », est une fraude par usurpation d'identité. Les fraudeurs envoient un courrier, un courriel ou téléphonent à un agent des services de l'ordonnateur ou du comptable en se faisant passer pour un fournisseur. Ils demandent aux agents de diriger des versements vers un nouveau compte bancaire, le plus souvent domicilié à l'étranger. Pour les convaincre, les escrocs collectent en amont un maximum de renseignements sur le fournisseur et l'administration. La connaissance des structures et du contexte associée à des éléments convaincants (ton persuasif, utilisation de logo, noms des interlocuteurs chez le fournisseur...) sont la clé de leur réussite.

L'escroquerie informatique est la fraude par

laquelle des escrocs se font passer pour l'éditeur du logiciel de comptabilité ou pour un responsable informatique afin de réaliser des opérations frauduleuses en prenant le contrôle du poste informatique d'un agent.

Comment déjouer la fraude ?

- L'agent doit respecter les procédures internes qui sont établies afin d'empêcher les fraudes.
- L'agent ne doit pas céder à la pression des interlocuteurs souhaitant un paiement rapide. Il doit résister, faire preuve d'esprit critique et, si besoin, faire appel à un collègue ou à un responsable.
- L'agent doit porter un regard critique sur les demandes de transmission de nouvelles coordonnées à tous les niveaux de la chaîne de la dépense (des services à l'origine de la dépense au comptable).
- L'agent doit écouter son intuition : si une demande paraît suspecte, c'est probablement qu'elle l'est ! En cas de doute, l'agent doit vérifier la légitimité de la demande en effectuant un contre appel vers un numéro

déjà référencé ou mettant en œuvre la méthode prévue en interne. L'agent ne doit, par exemple, pas hésiter à contacter son interlocuteur habituel avec les coordonnées recherchées sur un annuaire officiel – type Pages jaunes – (procédure de contre appel).

- L'agent doit rompre la chaîne pour les courriers et les courriels douteux en saisissant lui-même l'adresse (physique, électronique) habituelle du donneur d'ordre, voire en le contactant directement à son numéro de téléphone usuel.

QUELS RÉFLEXES POUR LES ÉLUS ?

Les élus doivent sensibiliser et préparer leurs équipes. Pour cela, ils doivent notamment présenter une cartographie des risques, mettre en garde les équipes contre la trop grande diffusion d'informations sur les réseaux sociaux et les sites Internet, limiter la diffusion des modèles types de courriers, des signatures et autres, ou encore mettre en place des procédures internes sécurisées (double contrôle, respect des procédures, accès limité aux données sensibles).

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/tentatives-descroquerie-renforcement-vigilance-lordonnateur-et-comptable>
http://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliants/parte_tentative_escroquerie_vigilance_ordonnateur_comptable.pdf
http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/depliants/2019_fovi_web.pdf



LES SECTIONS REMPLACENT LES RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX

Remplaçant les anciens délégués départementaux en tant que relais locaux de l'Association, les responsables de section désignés lors du Comité directeur de juin 2019 ont été réunis pour la première fois au siège de l'ANEM le 29 janvier.

Cette nouvelle organisation présente l'avantage de faire collaborer entre eux les membres du Comité directeur élus d'un même territoire dans l'esprit de solidarité et de neutralité politique qui fait la force de l'Association.

L'objet de la réunion était d'informer les responsables de section de leurs missions de relais et d'animation en insistant sur l'importance de se faire clairement identifier dans

les instances locales comme référent ANEM et sur la part déterminante qui leur incombe en matière d'adhésions. La stratégie adoptée au lendemain des municipales pour soutenir et relancer les adhésions a notamment été débattue. De même, l'importance d'un secrétariat local volontaire a été soulignée. Chaque responsable de section a ainsi pu recevoir un kit comprenant les outils nécessaires à la bonne exécution de ses missions. Annie Genevard a proposé que ce type de réunion soit organisé chaque année. Par ailleurs, les sections feront chacune l'objet d'un article de présentation dans *PLM* en remplacement de la rubrique « L'élu du mois ».

COMITÉ DIRECTEUR

Un début d'année très dense

Cette première réunion de l'année du Comité directeur à l'Assemblée nationale le 29 janvier précédait la cérémonie des vœux de l'Association (voir ci-dessous) avec un contenu très dense. À l'ordre du jour, en plus du traditionnel passage en revue des dossiers en cours et de l'actualité parlementaire, l'évocation du projet de protocole de collaboration avec l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) et la présentation du colloque organisé par l'ANEM dans le cadre du prochain Mountain Planet (voir article page 4) ont tenu une place à part. Deux invités ont également pris part à la réunion : le directeur général d'Alpexpo, François Heid, est intervenu pour présenter Mountain Planet 2020 ; ensuite, le secrétaire général de SFR-Altice, Arthur Dreyfuss, a présenté l'action de son Groupe pour la couverture numérique du territoire et témoigné de l'importance du dialogue avec les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre du New Deal numérique.

L'ANEM A PRÉSENTÉ SES VŒUX

L'Association a organisé le 29 janvier à la questure de l'Assemblée nationale une cérémonie des vœux à destination de la presse et des partenaires. À cette occasion, la présidente Annie Genevard a rendu compte des activités de l'année écoulée et annoncé les grands chantiers qui seront engagés pour l'année à venir pour le compte de l'ensemble des élus de la montagne. Les deux rendez-vous majeurs organisés au cours de l'année que seront le colloque Mountain Planet, à Grenoble le 23 avril, et la tenue du 36^e Congrès de l'Association en Corse, les 15 et 16 octobre à Corte, ont également été évoqués.

FORMATION

L'offre se poursuit en 2020

Pour être toujours au plus près des besoins des élus de la montagne, l'ANEM va proposer un parcours de formations centrées sur le tourisme en montagne à l'occasion du Salon Mountain Planet qui se tiendra à Grenoble du 22 au 24 avril 2020, et dont l'Association nationale des élus de la montagne est coprésidente. Les deux modules proposés ont pour intitulé : « Attractivité du territoire et développement des ressources » et « Le plan de communication en matière touristique ». Les deux sessions s'enchaîneront respectivement le matin et l'après-midi du jeudi 23 avril. Ces formations sont éligibles au DIF des élus. Inscrivez-vous sans tarder !

Notre équipe est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 01 45 22 17 59 ou c.etchebarn@anem.org

AGENDA

- 4 février ● Audition de l'ANEM par la mission de l'Assemblée nationale sur bilan de l'Acte II de la loi montagne ● Comité des finances locales ● Lancement de la présidence française de la stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA)
- 6 au 7 février ● Assises de la montagne corse à Quenza
- 11 février ● Parlement rural français au Parlement européen
- 22 février ● Salon international de l'agriculture à Paris, Porte de Versailles (jusqu'au 1^{er} mars)

L'EAU, SOURCE D'ÉNERGIE DEPUIS TOUJOURS.

RCS PARIS 552 081 317

1^{er} producteur d'énergie hydraulique*, EDF est fier d'être partenaire de l'Équipe de France de natation.

Devenons l'énergie qui change tout.



  EclaironsLeSport
 @SportEDF

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*Au sein de l'Union Européenne. Source : document de référence 2018 d'EDF, page 37, paragraphe 1.4.1.5.